

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1

Case postale 64

1880 Bex

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

Réponse n° 2019/12

de la Municipalité à l'interpellation du groupe Ouverture... par Mme la conseillère communale Judith Warpelin intitulée « Améliorer la mobilité à Bex et ses hameaux ».

Bex, le 18 novembre 2019

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet de l'interpellation

Au cours de la séance du Conseil communal du 15 mai 2019, Madame la conseillère Judith Warpelin développait les arguments suivants à l'appui de son interpellation :

Bex, le 15 mai 2019

Interpellation « Améliorer la mobilité à Bex et ses hameaux »

Bex est une commune très étendue avec des hameaux très mal desservis en termes de transports publics. Par exemple, Le Châtel, qui compte 340 habitants, ne voit passer que 6 bus par jour en direction de Bex, et Les Dévens, troisième hameau en nombre d'habitants, en compte 7. Ceci à des horaires peu pratiques pour les personnes travaillant à l'extérieur de Bex et même pour les personnes souhaitant faire des courses en ville de Bex ou pour des enfants qui pratiquent un sport ou tout autre type d'activité extra-scolaire au centre.

Bref, la voiture individuelle reste aujourd'hui la meilleure amie du Bellerin.

Il est donc venu le temps de prendre une nouvelle voie !

Le groupe Ouverture pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Comment la Municipalité perçoit-elle l'offre de bus entre les hameaux et le centre de Bex? Plus particulièrement concernant les horaires de transports pour les habitants devant se rendre au travail à l'extérieur de la commune, pour les habitants des hameaux voulant faire leurs courses au centre du village et pour les familles dont les enfants ont des activités extra-scolaires au centre ?
- 2) Quelle est la vision de la Municipalité en termes de développement de la mobilité durable entre les hameaux de Bex et le centre du village ? Plus particulièrement concernant le développement de l'offre de mobilité collective pour les hameaux non situés sur la ligne du BVB ?
- 3) La Municipalité envisage-t-elle ou peut-elle envisager un test de navette autonome entre Bex et un ou plusieurs de ses hameaux dans le but d'améliorer l'offre en transport commun dans la commune ?
- 4) La Municipalité envisage-t-elle ou peut-elle envisager d'approcher un prestataire de service de mobilité tel que Mobility pour mettre en place des zones de carsharing (« partage de véhicule », en français) dans les hameaux et au centre de Bex ?
- 5) La Municipalité envisage-t-elle ou peut-elle envisager d'approcher un prestataire de vélos en libre-service pour mettre en place des points de mise à disposition de vélos voire de vélos électriques dans les hameaux et au centre de Bex ?
- 6) Le bus Mobi-Chablais est en fonction et dessert les villages d'Aigle, Olon, Monthey, Collobey-Muraz. Ce service permet de connecter ces différents villages en réduisant les besoins de véhicules personnels. Bex a fait savoir que, pour des raisons de coûts, notre commune ne souhaitait pas rejoindre un tel réseau pour l'instant mais qu'elle étudierait l'opportunité de le faire une fois ce bus mis en service. La Municipalité compte-elle donc réétudier l'opportunité de rejoindre un tel réseau ?
- 7) La Municipalité envisage-t-elle ou peut-elle envisager la mise en place de bancs de covoiturage avec panneaux de signalisation ^{incitatif} ?

Au nom du groupe Ouverture...

Judith Warpelin
- Stangl

2. Réponses de la Municipalité à l'interpellation

Bien que les questions posées soient très diverses, nous pensons pouvoir y répondre globalement de la manière suivante :

- CarPostal nous rappelle que la desserte pour les lignes de transport régionales est soumise à différents critères de l'Office Fédéral des Transports. Ainsi, le nombre de paires de courses par ligne dépend du nombre de voyageurs transportés sur le tronçon le plus utilisé. Le degré de couverture (ratio entre les recettes et les coûts de la ligne) doit être de 10 % au minimum.
 - La ligne 12.152 Bex - Les Plans comporte 7 paires de courses et 73 voyageurs sur la section la plus chargée. Pour 7 paires, il faut 80 voyageurs. Le taux de couverture pour 2020 est de 10.65 % ;
 - La ligne 12.153 Bex – Fenalet comporte 7 paires de courses et 110 voyageurs sur la section la plus chargée. 110 voyageurs donneraient droit à 8 paires de courses. Le taux de couverture pour 2020 est de 16.92 %.

Dès le changement d'horaire du 15.12.2019, ces deux lignes verront des améliorations. Les courses exploitées uniquement en période scolaire actuellement circuleront sans restriction du lundi au vendredi.

La desserte des Mines de Sel les week-ends sera également effective dès décembre 2019.

Comme la desserte de ces 2 lignes correspond aux critères fixés, toute course supplémentaire serait à charge de la commune.

A titre d'information, une paire de courses supplémentaires le matin à 6h.20 pour la ligne 12.152 est estimée à fr.40'000.00 et à fr. 29'000.00 pour la ligne 12.153.

- Pour mettre sur pied un horaire performant matin, midi et soir pour les personnes qui souhaitent se rendre à leur travail via ces transports publics, il faudrait instaurer au minimum 8 paires de courses supplémentaires pour chaque destination, ce qui engendrerait un coût de fr. 552'000.00 !
- Le BVB, qui dessert Les Posses (205 habitants) à une cadence quasi horaire, nous apporte la preuve que doubler, voire tripler les courses ne suffit pas à inciter tout un chacun à utiliser un transport public plutôt que la voiture. La fréquentation journalière moyenne de ce train en 2017 et 2018 a été, pour ce hameau, de 11,3 personnes dans le sens descendant et 7,9 dans le sens montant.
- Pour mémoire, la participation annuelle au coût des transports publics qui desservent notre commune s'élève déjà à fr. 841'000.00 (voir budget 2020 sous poste 180.3517), montant qui n'inclut pas les fr. 270'000.00 relatifs aux transports scolaires.

- Au sujet des personnes qui souhaiteraient utiliser les transports publics pour aller faire leurs courses, à part Le Châtel où le retour n'est pas assuré dans un délai convenable, les habitants de tous les autres hameaux ont une desserte qui assure un tel service.
- Qu'en est-il des vélos en libre-service ? L'expérience d'Aigle et Monthey avec Velopass a duré cinq ans et s'est soldée par un avis d'échec en 2017. Avec un territoire beaucoup plus étendu que ceux de ses voisines et une population moins nombreuse, nous pouvons douter que pareille solution obtienne un franc succès à Bex.
- Quant à MobiChablais, nous sommes ouverts à de nouvelles propositions. En octobre une délégation municipale des communes de Bex et Massongex a rencontré les TPC pour faire le point à ce sujet. Une étude est en cours, mais nos deux communes ne pourront pas rejoindre MobiChablais avant 2021 vu l'organisation que cela implique. Il nous a été rappelé lors de cet échange que le coût annuel pour desservir Bex ne serait vraisemblablement pas inférieur aux fr. 470'000.00 articulés en 2017.

Compte tenu des éléments précités, la Municipalité étudiera, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, toutes les possibilités d'amélioration de dessertes par des transports publics qui se présenteront et consultera la commission des transports comme elle l'a fait en son temps pour MobiChablais.

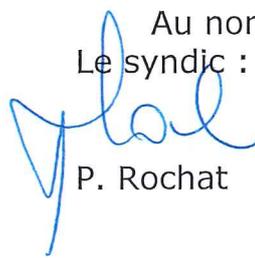
Il faut toutefois se rendre à l'évidence qu'une desserte horaire ou à la demi-heure pour les hameaux de notre Commune tient de l'utopie au vu des coûts que cela engendre.

3. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- d'accepter la réponse à l'interpellation du groupe Ouverture... présentée par Madame la Conseillère communale Judith Warpelin.

Nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex, featuring a central shield with a crown on top, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BEX' and 'LIBERTÉ PATRIE'.